Montréal

AVIS PUBLIC	

PUBLIC NOTICE

Nº 2098-LAS-191

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGIEMENT

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-I AW NO. 2098-LAS-191

AVIS est par les présentes donné que le conseil

2098-LAS-191 Règlement amendant le règlement

de zonage nº 2098 de manière

à modifier certaines dispositions

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle

d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 mars 2018 le règlement suivant :

2098-LAS-191 It extends the permission to install temporary signs, currently

Borough Council has adopted at its sitting of March 5, 2018 the following by-law: By-law amends zoning by-law no. 2098 to specify the requirements for temporary promotional signs.

restricted to commercial zones,

concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est « commerce » et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est « industriel », « communautaire » ou « service public ».

Ce règlement est entré en vigueur le 23 mars

to all businesses located in industrial, community and public service zones. This by-law came into force on March 23, 2018, date at which certificate of conformity was

été délivré par le greffier de la Ville de Montréal. Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal. This by-law may be consulted at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

Nathalie Hadida

DONNÉ À LASALLE, ce 29 mars 2018.

Secrétaire d'arrondissement

Nathalie Hadida

GIVEN AT LASALLE, on March 29, 2018.

2018, date à laquelle le certificat de conformité a Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.